



Conseil économique et social

Distr. générale
12 août 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-septième session

Genève, 23-25 octobre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Projet TER

Rapport sur les activités entreprises en 2012-2013

Note du Directeur de projet

I. Objectifs du projet

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER), dont la CEE est l'agent d'exécution, offre un lieu d'échange expressément désigné pour la coopération des pays participants dans le domaine des transports par chemin de fer. Au niveau intergouvernemental, le projet TER représente une structure régionale fondamentale et vraisemblablement unique qui permet de traiter des questions présentant un intérêt commun pour le secteur des transports par chemin de fer et qui aide à améliorer les réseaux ferroviaires des pays participants.

2. Dix-sept pays d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase (Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) œuvrent à la modernisation des infrastructures de leurs réseaux TER aux fins de leur mise en conformité avec les normes de l'AGC et de l'AGTC:

a) Pour coordonner l'amélioration des paramètres d'exploitation et faciliter le franchissement des frontières en vue de supprimer les goulets d'étranglement entravant les transports internationaux par chemin de fer;

b) Pour développer la coopération entre les pays membres dans le cadre de l'élaboration d'études techniques;

c) Pour promouvoir la coopération entre les pays membres dans le domaine du transport combiné;

d) Pour promouvoir les activités de formation à l'intention des experts des pays membres.

3. Le projet TER s'articule autour de trois axes:

a) La participation active et le soutien des pays membres par le truchement de l'Accord relatif au Fonds d'affectation spéciale, déposé auprès de la CEE, qui fait du Comité directeur du projet, constitué de représentants nationaux de chaque pays participant, l'organe administratif et politique à la tête du projet;

b) Le Bureau central du projet TER à Bratislava, installé dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement slovaque, où le personnel administratif coordonne les activités relevant du projet;

c) Les bureaux nationaux mis en place dans chaque pays participant, ou désignés pour certains d'entre eux, pour diriger les activités nationales et celles menées au titre du projet. Ces bureaux nationaux opèrent sous la juridiction d'un Coordonnateur national que désigne chacun des membres.

II. Activités menées au titre du projet TER au cours de la période considérée

4. Le Directeur de projet a assisté à la réunion sur les «Solutions pour l'amélioration de la circulation transfrontière dans le transport de voyageurs par chemins de fer» qui s'est déroulée à Bucarest (Roumanie) du 17 au 19 juillet 2012. Il a aussi rencontré des représentants du Ministère roumain des transports et de l'infrastructure et des représentants des Chemins de fer roumains ainsi que les membres de l'Association roumaine de l'industrie ferroviaire et du Club d'affaires roumain Club Feroviar. Lors de ces réunions, il a exprimé l'intérêt des membres du projet TER pour les projets visant à améliorer le trafic ferroviaire transfrontière ainsi que pour la future ligne à grande vitesse qui reliera la Roumanie à la Serbie et à la Hongrie. Il a promis que ces questions seraient examinées à l'occasion des réunions du projet TER de la CEE qui doivent avoir lieu dans l'ouest de la Roumanie et en Serbie dans les mois suivants.

5. Du 20 au 24 août 2012, le Directeur de projet s'est rendu à Timisoara (Roumanie), Kikinda (Serbie) et Szeged (Hongrie) afin de discuter avec les autorités locales de l'organisation et des préparatifs de l'Atelier sur le plan directeur du futur réseau ferroviaire à grande vitesse d'Europe centrale et orientale.

6. Le Comité directeur du TER a tenu sa trente-deuxième session à Timisoara (Roumanie), du 10 au 14 septembre 2012. Au cours de cette session, le plan des dépenses et le programme de travail du TER pour 2013 ont été examinés et approuvés et il a été décidé d'élaborer un plan directeur du TER pour le réseau ferroviaire à grande vitesse.

7. L'atelier sur la recherche-développement, les systèmes de transport intelligents (STI) et les innovations dans le transport intermodal rail/route, organisé conjointement par la CEE et les responsables du projet TER, s'est tenu du 12 au 14 septembre à Timisoara (Roumanie) et à Kikinda (Serbie) parallèlement à la trente-deuxième session du Comité directeur du TER. L'atelier a été organisé avec le soutien du Ministère roumain des transports. Le développement du futur réseau à grande vitesse en Europe centrale et en Europe orientale a été examiné lors de l'atelier. Les participants ont souligné la nécessité d'examiner cette question dans un cadre plus large, qui prenne également en compte d'autres considérations, notamment les couloirs et les liaisons vers les ports de l'Adriatique et de la mer Noire. Dans le cadre des activités de l'atelier, une visite technique de la ligne de chemins de fer Timisoara-Kikinda a été organisée en Serbie.

8. Le 3 octobre 2012, le Directeur de projet a participé à l'atelier sur les transports hongrois à Siofok (Hongrie), afin d'examiner l'accessibilité et les flux logistiques en Hongrie et dans les pays voisins. Des représentants de l'Autriche, de la Hongrie, de la Slovaquie et des pays de la région de l'Europe du Sud-Est ont pris part à l'atelier. Le Directeur de projet a communiqué aux participants des informations sur les activités en cours et prévues dans le cadre du projet TER dans les domaines relevant des thèmes de l'atelier.
9. Le Comité directeur du TER a tenu sa trente-troisième session à Genève (Suisse) du 7 au 9 novembre 2012, en présence de représentants de 10 pays membres. Les participants à la session ont examiné le projet de rapport intégré sur la comparaison:
- a) Des réseaux de base des plans directeurs TEM et TER révisés;
 - b) Avec le réseau principal de l'UE;
 - c) Des réseaux AGR et AGC de la CEE et des liaisons de transport Europe-Asie. Le Comité directeur a également pris note du projet de mandat pour l'élaboration d'un plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse dans la région du TER et ont demandé au Directeur du projet de communiquer à tous les coordonnateurs nationaux du TER la version définitive du mandat en janvier 2013.
10. En outre, le Groupe conjoint d'experts des projets TEM et TER sur la voie ferrée, les routes et les autoroutes a tenu sa troisième réunion à Genève le 7 novembre 2012. Il a pris note du rapport de situation annuel sur le suivi et la mise en œuvre du plan directeur révisé et a approuvé le programme de travail pour le suivi du plan directeur révisé des projets TEM et TER pour 2013.
11. Les 14 et 15 novembre 2012, le Directeur de projet a participé au débat d'experts qui s'est tenu lors de l'atelier organisé dans le cadre du projet d'axe de transport pour le Sud-Est (SETA) à Szombathely (Hongrie), avec pour thème la stratégie de développement des infrastructures de transport entre la Croatie, l'Autriche et la Slovaquie. Il a informé les participants des conclusions de l'Atelier du projet TER de la CEE sur la recherche-développement, les systèmes de transports intelligents et les innovations dans le transport intermodal rail/route et donné des informations sur le plan directeur du TER pour le futur réseau ferroviaire à grande vitesse.
12. Du 19 au 22 novembre, le Directeur de projet a rencontré les hauts responsables du Gouvernement de la province autonome de Vojvodina (Serbie) à Novi Sad auxquels il a exposé les possibilités de financement privé de la construction d'une ligne à grande vitesse entre Timisoara (Roumanie) et Szeged (Hongrie) passant par la Serbie en ayant recours aux garanties accordées sous forme d'emprunts obligataires pour des projets d'infrastructure («projets bonds») par l'Union européenne aux lignes de chemins de fer financées par des fonds privés.
13. Le 11 décembre 2012, le Directeur de projet a rencontré, à Vienne, les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'échanger des idées en vue de la future collaboration entre le projet TER et l'OSCE dans les domaines du changement climatique, de la lutte contre la corruption ainsi que dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action d'Almaty de 2003.
14. Le 12 décembre 2012, le Directeur de projet a également organisé et participé à une réunion de travail, couplée à une visite technique, à Wiener Neustadt (Autriche), à laquelle des experts autrichiens, hongrois et tchèques ont pris part. À cette occasion, les experts sont convenus de la nécessité d'établir de nouveaux horaires et de proposer des services abordables.

15. Les 20 et 21 février 2013, le Directeur de projet a été invité en tant qu'orateur à la Conférence sur le développement de l'infrastructure consacrée aux projets ferroviaires prioritaires, organisée par le Club Ferroviar et l'Association roumaine de l'industrie ferroviaire à Sibiu (Roumanie). La Conférence a été organisée de manière à coïncider avec le troisième Colloque technique international sur l'infrastructure, tenu le 21 février 2013.

16. Le Directeur de projet a également pris une part active à la Conférence sur le financement des routes et des voies ferrées consacrée au lancement de l'étude sur la phase II du projet de liaison de transport Europe-Asie, qui s'est déroulée le 25 février 2013, et à la soixante-quatrième session annuelle du Comité des transports intérieurs de la CEE qui s'est tenue à Genève (Suisse), du 26 au 28 février 2013. Il a rendu compte des réalisations des projets TEM et TER, en mettant l'accent sur l'aboutissement heureux du processus de révision du plan directeur des projets TEM et TER et les résultats des activités de suivi et de contrôle menées dans le cadre de ce plan.

17. La trente-quatrième session du Comité directeur du TER s'est tenue du 8 au 11 avril 2013 à Brno (République tchèque). Le Comité a examiné l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2013 ainsi que la question des effectifs du Bureau central du projet en 2014 et a envisagé les possibilités et conditions de l'élaboration d'un plan directeur pour un réseau ferroviaire à grande vitesse dans la région du projet TER, qui sera très probablement lancé en 2014 en étroite collaboration avec la Division des transports de la CEE.

18. Les bureaux centraux du TEM et du TER ont envoyé aux coordonnateurs nationaux des projets, en avril 2013, les quatre tableaux-cadres qui avaient été approuvés dans le cadre du mécanisme de suivi de la révision du Plan directeur pour le projet TEM. Les données provenant de ces tableaux-cadres, notamment les résultats de la mise en œuvre du plan directeur révisé du TEM et du TER en 2012, serviront à l'élaboration du rapport annuel de suivi des résultats de la révision du plan directeur de 2013.

19. L'Atelier sur les sessions du TER a été organisé conjointement avec les Chemins de fer russes à Sochi (Fédération de Russie) du 29 au 31 mai 2013. À cette occasion, les membres du TER ont également pu participer au Forum d'entreprises sur le «Partenariat stratégique 1520».

20. Les 24 et 25 juin 2013, le Directeur de projet a participé à Batumi (Géorgie) à la troisième Conférence régionale sur la facilitation du commerce et la promotion du couloir de transit du Caucase organisée par le Gouvernement géorgien, la CEE et l'United State Agency for International Development (USAID), avec le soutien du Comité international des transports ferroviaires.

21. Du 23 au 26 juillet 2013, le Directeur de projet a effectué une mission d'information dans le comté de Salzbourg (Autriche) pour préparer la prochaine réunion du Comité directeur du projet TER, les réunions conjointes d'experts des projets TER et TEM, les sessions des comités directeurs (TEM et TER) ainsi qu'un atelier sur l'énergie, la recherche et le développement, assorti de visites techniques, qui doit se tenir entre Bad Gastein et Uttendorf, dans le comté de Salzbourg, du 6 au 11 octobre 2013.

22. Les Bureaux centraux des projets TEM et TER ont aussi été associés à la consultation publique que la CEE a lancée au sujet de la future mise en œuvre des systèmes de transports intelligents (STI), les deux projets traitant de différents aspects des STI dans les secteurs routiers et ferroviaires depuis de nombreuses années.

23. Les Bureaux centraux des projets TEM et TER ont également pris part aux préparatifs de l'Atelier de la CEE sur le financement des infrastructures de transport, qui se tiendra à Genève le 10 septembre 2013 et qui est organisé conjointement par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie de transports (WP.5), les projets

TEM et TER et le projet de liaison de transport Europe-Asie. Les projets hautement prioritaires en matière d'infrastructure de transport seront présentés à cette occasion et les institutions financières internationales et les donateurs seront ensuite appelés à formuler leurs observations.

III. Observations – Conclusions

24. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail du projet TER pour 2012 et 2013 ainsi qu'à la stratégie à court terme de ce projet, tels qu'adoptés par le Comité directeur en 2009.

25. Au cours de la période considérée, le projet TER a permis de renforcer la collaboration avec les grandes organisations internationales actives dans le domaine des transports et de tisser des liens plus étroits avec l'Organisation de coopération économique (OCE).

26. Le projet TER envisage d'étendre ses activités aux pays de la région du Caucase et de l'Asie centrale.

27. L'accord conclu avec le Gouvernement slovaque concernant l'emplacement du Bureau central du projet TER expirera à la fin de 2014 et la CEE devra entamer des négociations avec ce Gouvernement sur l'hébergement du Bureau central du projet en 2015 et dans les années suivantes. Le financement du projet est quant à lui pleinement assuré au-delà du 1^{er} janvier 2014 grâce au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération.
